# INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (garderie) POUR LA RENTREE SEPTEMBRE 2024



Chers parents,

Il est impératif d'inscrire votre (vos) enfant(s) à la semaine sur le portail famille .Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à me contacter.(06 45 35 42 06)

Ainsi vous aurez accès aux 2 possibilités pour vos inscriptions → GARDERIE MATIN

→ GARDERIE SOIR

## Il faudra faire votre réservation avant le jeudi midi pour la semaine suivante.

Ceci est très important car cela permettra aux mairies de gérer au mieux le personnel encadrant et permettra un meilleur accueil de vos enfants.

Attention, il ne faudra pas oublier de désinscrire votre enfant en cas d'absence.

Pour les familles de l'école St Joseph à Bazouges l'inscription sera nécessaire que pour le soir.

Vous trouverez ci-joint les documents à retourner dès la rentrée.

Vous devez impérativement joindre le dossier complet:

- Règlement intérieur signé
- Fiche d'inscription remplie entièrement
- Photocopie des vaccins
- Assurance responsabilité civile
- Quotient familial
- Fiche carte d'adhésion Familles Rurales

Concernant le règlement des factures vous avez la possibilité de régler par virement bancaire, espèces, CESU ou chèque.

Le tarif est fixé en fonction du quotient familial

- 75 cts la demi-heure pour un quotient supérieur à 900 €
- 55 cts la demi-heure pour un quotient inférieur à 900€

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1548 9048 0800 0644 9350 156

Domiciliation
CCM LA FLECHE
2 PLACE LAZARE DE BAIF
72200 LA FLECHE

■ 08 20 09 75 27 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner) FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE BAZOUGES SUR LE LOIR

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

BAZOUGES SUR LE LOIR LIEU DIT LA MOIZANDIERE 72200 BAZOUGES SUR LE LOIR

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter : -

Mme Isabelle Bars 06 45 35 42 06 mail : periscolairefr@gmail.com

ou Mme Jocelyne Lefebvre 06 77 64 38 13 famillesloisirs72@gmail.com



Prénom de l'enfant :					
Sexe :					
Date de naissance :					
Né(e) à :					
Date inscription :					

Nom de la structure :	••
Ecole : Classe :	

Est-il assuré :Assureur : N° Contrat :Début :Fin :						
Certificat médical :Autorisation d'intervention	médical :					
Autorisation de Filmer :Autorisation de rentrer seul :						
Allergie repas:	. Jeur					
Allergie repas						
Personnes à prévenir en cas d'accident	Personnes habilitées à récupérer l'enfant					
Nom du responsable : Né(e) le						
	amiliale :					
Email: Adresse:						
Ville :	l· Tél Portable·					
Tél. Domicile :						
CAIRegime						
PERE : Nom : Prénom :Né	le ·					
Adresse :						
Ville :	T(1.5					
Tél. Domicile :Tél. Professionr	nel :lel. Portable :					
MERE : Nom :Prénom :No	ée le :					
Adresse :						
Ville:						
Ville :Tél. Profession	nel :Tél. Portable :					
Ville :Tél. Profession	nel :Tél. Portable :					
Tél. Domicile :Tél. Profession	nel :Tél. Portable :					
Ville :Tél. Profession  Observations :	nel :Tél. Portable :					
Tél. Domicile :Tél. Profession	nel :Tél. Portable :					
Tél. Domicile :Tél. Profession  Observations :						
Tél. Domicile :Tél. Profession  Observations :	nel :Tél. Portable :die :					
Tél. Domicile :Tél. Profession  Observations :						

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT			
NOM :			
PRENOM:			
GARCON	FILLE	- <u> </u>	

DATES ET LIEU DU SEJOUR : .....

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT; ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS	0	N O	DATES DES	VACCINS	DATES
OBLIGATOIRES		N	DERNIERS RAPPELS	RECOMMANDES	
Diphtérie				11/ <sub>2</sub> - 1/ <sub>2</sub> - D	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				R.O.R.	
Ou DT Polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq		and a comment		Autres (préciser)	
B.C.G.					
D.T.C.P.					
Pentavac		-		MONOTEST	
Prévenar		-			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION: LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

## 3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?							
RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATHISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE			
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON			
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS				
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON				
ALLERGIES ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non AUTRES OUI NOUI NON AUTRES OUI NOUI NOUI NOUI NOUI NOUI NOUI NOUI							
	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••				

## Règlement intérieur de l'accueil périscolaire multi-sites

L'accueil périscolaire multi-sites est organisé par les communes de Bazouges Cré sur Loir, La Chapelle d'Aligné et Crosmières et est animé par leur personnel communal respectif.

Il est géré par l'association Familles Rurales de Bazouges sur le Loir sous la direction de madame Isabelle Bars.

Fonctionnement : Sont accueillis les enfants de 2 ans révolus jusqu'à 12 ans inclus.

## Inscriptions:

- Sont faites par les familles, par internet, avec le portail familles <a href="https://afr-bazouges-leta-familles.fr">https://afr-bazouges-leta-familles.fr</a>. Les codes d'accès vous seront envoyés par mail lors de la première inscription par Madame Isabelle Bars. En cas de perte, faire une nouvelle demande auprès de celle-ci par mail <a href="mailto:periscolairefr@gmail.fr">periscolairefr@gmail.fr</a> ou par SMS au 06.45.35.42.06.
- Les inscriptions sont à compléter chaque semaine avant le jeudi 12h00 qui précède.

**Désinscription :** Le faire soit par le portail famille quand cela est possible, sinon soit par mail ou SMS à la directrice.

Accueil : L'accueil des enfants de fait du lundi au vendredi (voir annexe pour les jours ouvrés de chaque commune).

Adhésion: La carte d'adhésion Familles Rurales sera facturée en janvier pour l'année scolaire. Cette carte est valable au sein de toutes les associations Familles Rurales en France et n'est payable qu'une seule fois dans l'année.

Facturation : Elle sera établie à partir du temps de présence des enfants.

- Notre tarif est applicable selon le quotient familial, document CAF à nous fournir tous les ans lors de la rentrée scolaire (à défaut, le tarif maximum sera appliqué) :
- → QF inférieur à 900 = 0.55€ par demi-heure
- → QF supérieur à 900 = 0.75€ par demi-heure
  - Toute demi-heure entamée sera facturée
  - Tout retard, à partir de l'heure de fin d'accueil, entrainera une majoration de 10€.
  - Pour tout retard de paiement au-delà de 2 mois, votre dossier sera transmis à la mairie de votre commune pour toute voie de recouvrement (les frais de dossier seront à votre charge). Et si aucun accord n'était trouvé, votre enfant sera exclu de l'accueil périscolaire.

Pause goûter : Fourni et facturé par la mairie uniquement à Cré sur Loir.

Horaires: Voir annexe

**Discipline**: Pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire, il est demandé à chacun de se conformer aux horaires mentionnés; les enfants n'étant plus sous la responsabilité de l'accueil périscolaire après sa fermeture.

Chaque enfant accueilli doit avoir une attitude respectueuse envers ses camarades et le personnel de l'équipe d'animation. En cas de non-respect, l'exclusion de l'accueil périscolaire peut être prononcée sans remboursement.

### La Directrice :

- 1/ Informera les parents sur les difficultés rencontrées, des axes d'amélioration seront contractualisés entre les trois parties.
- 2/ Informera les institutions concernées (mairies et l'association Familles Rurales)
- 3/ Pourra prononcer une exclusion temporaire (une journée)
- 4/ Pourra prononcer une exclusion définitive si aucune amélioration n'est constatée.

**Usagers :** Les seules personnes autorisées à entrer dans l'enceinte du périscolaire s'énumèrent comme suit :

- Le maire et les membres du conseil municipal en exercice,
- · Le personnel communal,
- · Les enfants inscrits,
- Le personnel enseignant des écoles et leurs intervenants,
- Les personnes appelées à des opérations d'entretien, de sécurité ou de contrôle,
- Les membres de l'association Familles Rurales de Bazouges sur le Loir.

En dehors de ces personnes, seul le maire ou son représentant peut autoriser l'accès aux locaux.

Il est absolument interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du bâtiment et au sein de la cour, même en dehors des heures d'utilisation par les enfants. Aucun animal ne doit y pénétrer.

Obligations du personnel : Le personnel est responsable des enfants dès qu'ils leur sont confiés et ce jusqu'à l'heure de fermeture. De ce fait, après cet horaire, et en l'absence de manifestation des parents, ils sont déchargés de leur mission et doivent avoir recours à la police ou gendarmerie pour la poursuite de la prose en charge de l'enfant ou à une décision du Procureur de la République.

Le personnel doit être en mesure de créer un climat sécurisant, affectif, de vie collective. Prévenir toute agitation et faire preuve d'autorité, ramener le calme si nécessaire, en se faisant respecter des enfants et en les respectant.

Assurances : Une assurance individuelle « responsabilité civile » est obligatoire, document à fournir tous les ans lors de la rentrée scolaire. L'assurance d la commune complète celle souscrite par les responsables des enfants.

En cas d'accident d'un enfant, le personnel a l'obligation de :

- En cas de blessures bénignes, une pharmacie permet d'apporter les premiers soins,
- En cas de maladie persistante, le surveillant fait appel aux parents,
- En cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le surveillant fait appel aux urgences médicales (pompiers 18, SAMU 15), et prévient les parents.

Consignes sanitaires : Chaque enfant inscrit doit avoir ses vaccinations à jour. Aucun médicament ne pourra être amené à l'accueil périscolaire.

### Contacts:

Isabelle Bars Directrice	Mairie de Crosmières	Mairie de La Chapelle d'Aligné	Mairie de Cré sur Loir	Mairie de Bazouges sur le Loir
06.45.35.42.06	02.43.45.83.49	02.43.45.51.67	02.43.45.32.05	02.43.45.32.20

L'inscription des enfants à l'Accueil périscolaire implique l'acceptation de ce règlement intérieur.

Fait à

Le



La directrice

Mme Bars

Les parents ou le représentant légal

« Lu et approuvé »



Mr DE SAGAZAN

Présidente de l'association

Familles Rurales Mme LEFEBVRE



The

Familles
rurales Association
vivre mieux! Bazouges-s/-Le Loir

## Annexe:

	Horaires	Lieux	Prestations et tarifs	Jours de permanence de la directrice
Cré sur Loir	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi Th30 - 8h20 : 16h00 - 18h30 Mercredi matin : 7h30 -8h20	16 rue du Bourg Joly 2200 Cré sur Loir	<b>Goûter</b> : 0.50€	<u>Mardi</u> : 16b00 18h30
Bazouges sur le loir	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h30 - \$h20 : 16h20 - 18h30 Mercredi matin : 7h30 -8h20	Pôle petite enfance 4 place de l'école 72200 Bazouges sur le loir	Goûter fourni par la famille	<u>Jeudi</u> : 16h20 - 18h30
Crosmières	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h30 - Sh20 : 16h10 - 18h30 Mercredi matin : 7h30 -8h20	Ecole de Crosmières Rue de l'école "2200 Crosmières	Goûter fourni par la famille  Etudes surveillées :  Mardi et Jeudi :  16h15 -17h15  Tarif de l'accueil périscolaire	<u>Lundi</u> : 16h15 - 18h30
La Chapelle d'Aligné	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h00 - 8h20 : 16h20- 18h30	30 avenue du Poirier Ronge 72300 La Chapelle d'Aligné	Goûter fourni par la famille	<u>Vendredi</u> . 16h20 18h30